

Appel à candidatures
filière de santé des maladies respiratoires rares
RespiFIL
- International Congress ERS 2023 -

A l'occasion du congrès international **2023** de l'**European Respiratory Society (9 - 13 septembre 2023, Milan, Italie)**, la filière de santé des maladies respiratoires rares RespiFIL renouvelle son **appel à candidatures destiné à soutenir financièrement des professionnels de santé, chercheurs et paramédicaux dans leur formation aux maladies respiratoires rares.**

Après la participation au congrès, il sera demandé aux lauréats de fournir leur **retour d'expérience** ainsi que des **résumés des communications** (écrites et orales) « phares » sur les maladies respiratoires rares, colligés par la filière sous forme d'un [bulletin de recherche](#), en français, qui paraît sous l'égide de la filière et de ses centres de référence et de compétence.

Les candidatures sont ouvertes du **10/02/2023** au **30/04/2023** à minuit, en envoyant **les pièces obligatoires mentionnées ci-dessous** par email à Céline Lustremant, chef de projet de la filière RespiFIL : celine.lustremant@aphp.fr

→ Les résultats seront annoncés le **15/05/2023**, après étude des dossiers par le comité directeur de RespiFIL.

OBJECTIFS

- Former les professionnels de santé, chercheurs et paramédicaux aux maladies respiratoires rares ;
- Informer les professionnels, les patients, les associations de patients et les aidants des avancées de la recherche à travers une revue scientifique disponible en version électronique.

CONDITIONS

- **Priorité donnée aux moins de 40 ans** et aux **nouveaux candidats** (n'ayant pas été soutenus par la filière aux précédents appels à candidatures du congrès international de l'ERS)
- Être **rattaché-e** au moment du congrès international de l'ERS 2023 à un centre de référence, de compétence maladies rares ou laboratoires de recherche partenaires de la filière

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- **Curriculum vitae** comprenant votre **date de naissance**, vos publications orales et/ou écrites
- **Lettre de motivation**
- **Photo en format portrait pour les besoins de communication de la filière**
- **Accord et coordonnées du responsable du centre de référence, de compétence, ou du laboratoire de rattachement**
- (**Facultatif** : les **résumé(s)** soumis à l'ERS 2023 et le(s) **numéro(s)** correspondant(s))

MISSIONS

Les lauréats s'engagent à :

- Prendre des photos des experts RespiFIL en direct lors des prises de paroles / présentation de poster et rédiger des messages clés sous forme de « Tweet » à envoyer immédiatement à respifil.france@aphp.fr. L'équipe RespiFIL se chargera de les mettre en forme et de les diffuser sur les réseaux sociaux de la filière.
- Rédiger, en collaboration avec les autres lauréats et l'équipe opérationnelle RespiFIL, une revue en français à destination du **grand public** sur les communications (écrites et orales) « phares » du périmètre de la filière, dans les **quatre semaines** suivant le congrès. Cette revue sera validée par les médecins experts des centres de référence



et diffusée sur internet (www.respifil.fr) et par email aux centres de référence et de compétence maladies rares de la filière.

Retrouvez [ici](#) l'exemple de la revue *RespiFIL* post-congrès ERS 2022.

SÉLECTION DES DOSSIERS

Lancement	<ul style="list-style-type: none">• Date de lancement : 08/02/2023
Dépôt de dossiers	<ul style="list-style-type: none">• Date de clôture du dépôt des candidatures : 30/04/2023
Résultats	<ul style="list-style-type: none">• Annonce des lauréats• Date de publication : 15/05/2023

PRISE EN CHARGE DES CANDIDATS PAR LA FILIÈRE

La filière pourra prendre directement en charge, en fonction des financements disponibles :

- l'inscription au congrès (forfait intégral) ;
- les billets d'avion A/R sur la base du tarif 2ème classe, classe économique ;
- l'hôtel : une chambre/personne avec petit déjeuner compris.

Attention : aucun frais ne doit être engagé directement de la part des candidats. Les remboursements ne sont pas possibles.

Les frais de repas ne sont pas pris en charge.

